



ATTESTATION



COMMUNIQUÉ OFFICIEL du GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN EXIL(*)

DÉCONFINEMENT SANS CONDITIONS dès le 1er MAI 2020 !

Illégal et infondé, le confinement imposé aux Français répond à d'autres objectifs que sanitaires et provoque une dégradation économique mettant en péril tous les foyers. Ce confinement est utilisé pour déployer un réseau d'antennes 5G d'un coût prohibitif, inutile pour la vie quotidienne et dont la nocivité a été démontrée.

Des biologistes, médecins et experts sanitaires de plus en plus nombreux alertent sur le fait que le réseau 5G serait SEUL responsable d'une prétendue pandémie dite « COVID 19 » déclarée et entretenue par les autorités politiques et médiatiques, mais niée par la communauté scientifique. Le déploiement complet du réseau 5G en France à partir de mai 2020, SANS ÉTUDES PRÉALABLES, constituerait un risque injustifié d'une véritable hécatombe, dont de nombreuses espèces animales sont déjà victimes.

Sous prétexte de cette pandémie-fantôme volontairement entretenue et liée à la technologie 5G, la vaccination deviendra obligatoire, comme annoncé par les autorités mondiales, et permettra, par des implants nano-technologiques, un contrôle total et irréversible de la vie de chaque humain.

Pour ces différents motifs, de nombreux groupes de citoyens bien informés et d'associations ont lancé des appels à se déconfiner SANS CONDITIONS dès le 1er mai.

En application des Résolutions de la Cour Suprême (Ref. 2020/001 et Ref. 2020/002)

Le GOUVERNEMENT LEGITIME de FRANCE :

- INVITE les troupes militaires, forces de police et gendarmerie restées fidèles à leurs devoirs envers la nation française (cf. art. 12 de la DDHC) à **assurer la protection du peuple** et à se mettre à la disposition des membres de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France ;
- INVITE les français à une reprise de la vie normale et économique **sans conditions**, et à **imprimer et diffuser ce communiqué auprès de leur entourage et/ou voisinage** ;
- ORDONNE aux entreprises chargées des installations concernant le réseau 5G de **STOPPER immédiatement cette activité sous peine de poursuites pour crime contre l'humanité** ;
- APPELLE toute la population française à prendre connaissance des réalités actuelles sur le site <https://www.conseilnational.tv> pour **constater l'illégitimité des dirigeants actuels de la France** et **se préparer à une mobilisation générale visant à établir la souveraineté du peuple et à restaurer l'état de droit** ;
- **ATTESTE que tout PORTEUR du présent document est membre de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France et doit être PROTÉGÉ à ce titre.**

INFORMATIONS ET INSCRIPTION POUR PARTICIPER : <https://www.conseilnational.tv>

RÉUNION CHAQUE SOIR À 20H00 : _____

RÉUNION CHAQUE SOIR EN DIRECT A 20H30 SUR YOUTUBE « DEMO SOPHIE »

(*) (1) Le Gouvernement transitoire en exil de la France est le Conseil National de Transition (CNT) proclamé le 18 juin 2015, déclaré à l'ONU, placé sous l'autorité de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France, garantissant désormais au peuple le pouvoir absolu. (2) En effet, la Charte des Nations Unies reconnaît « le droit des peuples à disposer d'eux-même » (art. 1, al. 2). (3) Un CNT est le concept de droit international validé par l'ONU qui permet à tout peuple, lorsque ses droits ont été violés, d'exercer directement sa souveraineté, afin qu'il organise la transition nécessaire pour pouvoir décider de son propre mode de gouvernance. (4) En France, la Constitution de 1958 a disparu depuis le 14 février 2008, en application de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC) (art. 2, 6 et 16) visée en préambule de cette constitution. (5) En effet, des politiciens traîtres ont violé la loi édictée par Referendum en mai 2005 qui avait exprimé la volonté générale du peuple français à 54,86% de refuser la Constitution de l'Union Européenne. (6) Ces politiciens traîtres ont ratifié le Traité de Lisbonne le 14 février 2008 en prétendant adopter au nom des français un texte quasi-identique à celui qu'ils avaient pourtant refusé en 2005, plaçant ainsi la France sous l'autorité illégale de l'Union Européenne. (7) L'autorité de ces gouvernements successifs depuis 2008 est donc devenue une **OPPRESSION**. (8) Or, « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée (...), n'a point de constitution » (DDHC, art 16). (9) Ainsi, depuis 2008 le droit des français à concourir à la formation de la loi (art.6), comme leurs droits naturels et imprescriptibles à la liberté, à la propriété, à la sûreté et même à la résistance à l'oppression (art. 2), vu les violences contre les Gilets Jaunes, ne sont plus garantis ! (10) Le Conseil National de Transition a donc été proclamé le 18 juin 2015 et déclaré à l'ONU. (11) Suite au Procès de Milan en décembre 2019, les français ayant répondu à l'appel du CNT ont institué la Cour Suprême du Peuple Souverain au-dessus du CNT, garantissant désormais au peuple le pouvoir absolu.

Conseil National de Transition